



# Ecole et société au coeur du débat sur la laïcisation de la société québécoise

publié le 08/08/2007 - mis à jour le 22/06/2012

Lycée professionnel

## Descriptif :

Cette étude de la laïcisation de la société québécoise peut être ici traitée à travers l'école ou le système de santé. D'autres thèmes comme la culture ou la francophonie peuvent venir l'étayer.

Elle peut être gérée en parallèle avec le développement de la fonction publique permettant l'uniformisation sur tout le territoire. L'objectif final étant de prendre en compte la volonté politique de la province de créer un état dans lequel les hommes quelque soit leurs origines peuvent s'identifier comme membre à part entière de la communauté. Pour aboutir à cet objectif il faut comprendre que la démarche présentée passe par la prise de conscience que chaque piste proposée est un élément important de la « **politique d'union** ». L'éducation apparaît donc au centre même de l'avenir politique, économique, social et culturel des sociétés. En effet si le gouvernement gère les programmes il pourra ainsi inculquer les valeurs qui sont les siennes aux enfants et constituer ainsi le socle de la nation. Si une politique de gratuité est instaurée, c'est bien pour permettre à tous de bénéficier d'une instruction mais c'est aussi un investissement à long terme pour l'Etat puisqu'il compte sur la formation de ces jeunes pour développer le pays.

Le gouvernement conscient que la population a besoin d'aide développe les actions de santé et les actions sociales qui vont lui permettre de mieux vivre et par la même de renforcer la cohésion de la société.

## La Révolution tranquille a 40 ans (Document 1)

[...] En 1961, Québec crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, dont le rapport sera le déclencheur de la modernisation du système d'éducation. Mieux connue sous le nom de commission Parent (1961-1966) en l'honneur de celui qui la préside, Mgr Alphonse-Marie Parent, elle mènera, entre autres, à la création du ministère de l'Éducation, en 1964, même si Jean Lesage s'était engagé envers le clergé à ne pas créer ce ministère. On en vient à un compromis avec les évêques pour maintenir la structure confessionnelle des écoles. La commission ouvre aussi la voie à la création des cégeps, en 1967.



Mgr Alphonse-Marie Parent

Autrefois contrôlée par les communautés religieuses, l'école devient laïque. Puis, en 1965, le gouvernement lance « l'opération 55 », dont l'objectif est d'établir 55 commissions scolaires régionales chapeautant un réseau d'écoles secondaires publiques, qui seront connues sous le nom de polyvalentes. Alors que les baby-boomers arrivent massivement au secondaire, l'école se démocratise, notamment en s'ouvrant davantage aux filles et aux plus pauvres. La construction d'écoles va bon train et, pour appliquer le nouveau programme, on recrute des centaines d'enseignants.

## Questions :

- 1/ Le gouvernement Lesage semble –t-il radical lorsqu'il veut mettre en place un ministère de l'éducation ? Justifiez
- 2/ Qui gère les écoles avant la création de ce ministère ?
- 3/ Quels problèmes cela pose-t-il ?
- 4/ Quelles religions sont dispensées à cette époque à l'école et par qui ?
- 5/ Avec la création du ministère de l'éducation, pourquoi parle-t-on alors d'école laïque ?

## 6/ Quel est l'intérêt de créer des écoles régionales ?

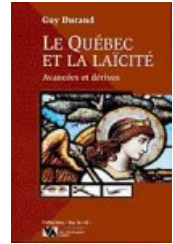
### Adoption de la Loi 118 sur le statut non-confessionnel des écoles québécoises [🔗](#) (Document 2)

Qu'est-ce que la loi 118 ?

Le gouvernement québécois a adopté, le 14 juin 2000, la Loi 118 modifiant de façon importante la place de la religion dans les écoles.

Cette loi maintiendra l'enseignement de la religion dans l'école, mais l'enlèvera d'entre les mains des comités catholique et protestant pour la remettre entre les seules mains de l'État. L'État sera le seul à décider des programmes, du contenu et des manuels d'enseignement de la religion, non seulement dans son nouveau programme obligatoire d'éthique et de culture des religions au deuxième cycle du secondaire, mais même dans les cours de religion catholique et protestante.

Cette nouvelle loi brise l'équilibre entre la religion et l'État en donnant à l'État seul tous les pouvoirs sur l'enseignement de la religion. [...] Mais ce n'est pas tout. L'animation pastorale catholique et religieuse protestante sera remplacée par un service d'animation spirituelle. Ce que sera cette nouvelle religion n'est pas encore établi, mais on nous dit qu'il s'agira d'une espèce d'aumônier, payé à même les fonds publics et qui offrira des services de conseils spirituels généraux à tous les étudiants, qu'ils soient bouddhistes, catholiques, musulmans, protestants ou juifs. [...]



Étude de Guy Durand sur les avancées et les dérives de la laïcisation de la société

Questions :

1/ Quelle est la place de la religion dans l'école avant la loi 118 ?

2/ Existe-t-il après la loi 118, un enseignement religieux dans les écoles publiques ?

3/ Qui gère cet enseignement ?

4/ Quelles différences avec la période précédente ?

5/ Comment peut-on appeler ce nouvel enseignement ?

6/ Une telle institution porterait-elle le nom d'école publique en France ? Pourquoi ?

### Repères historiques du système de santé et de services sociaux au Québec (PDF de 105,4 ko)

Historique de la Clinique communautaire

[Clinique communautaire de Pointe St Charles](#) [🔗](#)

(Document 4)

1961 : Le Québec adopte le programme d'assurance-hospitalisation.

1966 : L'assurance-hospitalisation est élargie aux services d'urgence, à la physiothérapie, etc. Les personnes assistées sociales obtiennent la gratuité des soins médicaux. Le gouvernement fédéral adopte un nouveau programme à frais partagés : le régime universel d'assurance-maladie.

1971 : L'assemblée nationale adopte la Loi sur les services de santé et des services sociaux.

C'est la mise en place d'un système de santé, avec accès universel et gratuit, sans égard au revenu ou au statut social des citoyennes et des citoyens.

1970 et suivantes : Poursuite de la mise en place progressive du système de santé et des services sociaux par la création des CLSC, des départements de santé communautaire, des centres des services sociaux et de la carte d'assurance-maladie.

L'assurance-maladie s'élargit à divers programmes :

1970 : examens optométriques

1974 : soins dentaires aux enfants

1975 : programme de remboursement des prothèses

1977 : gratuité des médicaments pour les personnes âgées

Questions :

**1/** A travers deux exemples, montrez que les premières mesures en faveur de la santé, sont bien laïques et sociales.

**2/** Le système de santé social prend rapidement en charge des soins onéreux. Lesquels ?

**3/** En faisant une comparaison avec le système de santé français, que pouvons nous en déduire ?

## Portfolio



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.